

# OPPBTP, la prévention expose à Rouen

Stand D34

## INVITATION

**Le 30 mai 2013 à 14h15,**

### CONFERENCE OPPBTP

« En quoi la prévention des  
risques professionnels  
peut-elle devenir un argument  
économique ? »



### Contacts Presse

TARA - Aurore QUERIAUD  
Tél. : 01 64 02 08 83  
aq@tara-communication.com

OPPBTP – Sonia CHÂTELAIN  
Tél. : 01 46 09 27 28  
sonia.chatelain@oppbtp.fr

OPPBTP – Stéphanie BIGEON – BIENVENU  
Tél. : 01 46 09 26 54  
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr

[www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

L'Organisme professionnel de prévention du BTP, OPPBTP, expose sur le Salon de la Prescription, au Parc des Expositions de Rouen du 29 au 31 mai 2013.

→ **Le 30 mai 2013, à 14h15, au cours d'une conférence ayant pour objet « En quoi la prévention des risques professionnels peut-elle devenir un argument économique ? », l'OPPBTP proposera de dépasser la simple notion de coût pour étudier les facteurs économiques positifs des actions de prévention en les illustrant d'exemples concrets.**

Cette notion de coût est encore plus sensible pour les TPE/PME et afin de les aider à investir dans des équipements, sources d'amélioration des conditions de travail et de réduction de la pénibilité, l'OPPBTP met à disposition une **subvention dont l'enveloppe globale est de 5 millions d'euros.**

Ce sera également l'occasion pour l'Organisme de présenter son **nouveau site internet de services [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)**. Avec ce nouveau portail interactif simple et innovant, l'OPPBTP offre un véritable outil d'information et de gestion de la prévention pour les entreprises, qui disposeront d'un espace e-prévention personnalisé et de nombreux services gratuits.

## SOMMAIRE

Conférence OPPBTP sur « La dimension économique de la prévention »	P 4 - 8
Une subvention dédiée à l'amélioration des conditions de travail dans les PME du BTP	P 9 - 10
L'OPPBTP lance un portail de services interactifs pour mieux accompagner les professionnels du BTP dans la prévention des risques au quotidien	P 11
L'OPPBTP, partenaire « prévention » privilégié des professionnels du BTP	P 12
L'OPPBTP en Normandie	P 13 et 14

## **Conférence OPPBTB sur « la dimension économique de la prévention »**

Nombreux sont les acteurs de la construction à affirmer que la prévention, ça coûte ! En raison de leur caractère réglementaire et obligatoire, les actions de prévention ne font généralement pas l'objet d'une valorisation de leur impact par les entreprises qui en restent donc à leur seul coût apparent. L'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBTB) a voulu aller plus loin dans la compréhension de ces impacts économiques au travers d'une étude microéconomique menée pendant deux ans sur 101 cas d'actions de prévention minutieusement analysés et valorisés de façon comptable, puis validés par les entreprises concernées.

S'il faut se garder de toute extrapolation mathématique, les résultats d'ensemble de cette étude sont convaincants : oui, faire de la prévention contribue le plus souvent à améliorer la performance globale de l'entreprise, dont sa performance économique.

L'OPPBTB va donc, au cours d'une conférence intitulée « la Dimension Economique de la Prévention », dévoiler les résultats de l'étude dans le détail, ceux-ci sont également regroupés dans un recueil disponible, à l'achat ou en téléchargement, sur le site [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr).

Le 30 mai 2013, l'Organisme professionnel de Prévention du BTP (OPPBTB) organise une conférence intitulée « la Dimension Economique de la Prévention » avec les interventions de :

- Joël Poix, chargé de mission à l'OPPBTB
- Philippe Emsalem, ingénieur, diplômé d'économie, directeur associé d'Avyso

**Cette conférence démontrera en quoi la prévention des risques professionnels peut devenir un argument économique.**

La prévention des risques est un enjeu majeur pour améliorer la sécurité et la santé des travailleurs du BTP. Cependant en période économique difficile, elle est généralement perçue comme un coût net pour les entreprises. Comment dans ce cas les convaincre d'agir en ce domaine au-delà des aspects moraux et légaux ?

Convaincus que la prévention ne peut se faire durablement au détriment des intérêts économiques légitimes de l'entreprise et que les seules motivations réglementaires ou sociales ne peuvent y suffire, l'OPPBTB a voulu aller plus loin dans la compréhension des impacts économiques de la prévention et les mesurer concrètement.

**Une étude microéconomique menée pendant 2 ans auprès de 27 entreprises couvrant 90% des métiers du secteur, a porté sur 101 cas d'actions de prévention et abouti à des analyses minutieuses, valorisées de façon comptable et validées par les entreprises rencontrées.**

### **Une approche comptable selon une méthodologie pointue**

L'OPPBTB a d'abord adopté une méthode « comptable » mais dans beaucoup de cas, en l'absence de comptabilité analytique, les entreprises ne disposaient pas d'un grand nombre de paramètres nécessaires aux évaluations. L'OPPBTB a donc été amené à les calculer avec la validation de l'entreprise.

L'ensemble des dépenses entrainées par l'action a été considéré :

- Investissements
- Formation (pour la prévention en elle-même ou pour un équipement, un changement d'organisation,...)
- Exploitation (consommation énergétique d'un matériel, fournitures supplémentaires,...)
- Entretien
- RH (coûts salariaux des personnels dédiés totalement ou en partie à la prévention, ceux des personnels sur les activités liées (conception, étude,...)).

En outre, pour évaluer les gains, l'Organisme a listé l'ensemble des impacts positifs observables sur le compte de résultat :

- Production : poste principal de gain qui recueille la différence avant/après des temps passés en production et valorisé au coût de revient des personnels concernés, sur la durée considérée.
- Achats
- Qualité : gains observables et quantifiables liés à la qualité (réduction des coûts de reprise et rebut, SAV, garantie,...). Cependant beaucoup de gains liés à la qualité ont été signalés sans qu'il soit possible de les chiffrer.
- Marge sur CA additionnel : suite à leurs actions de prévention, certaines entreprises peuvent attaquer de nouveaux marchés ou dégager des marges de manœuvre permettant d'accroître le nombre de chantiers à réaliser.
- Prime d'assurance : l'amélioration de la prévention a permis dans de nombreux cas de diminuer les primes d'assurance.

## Des résultats très positifs

S'il faut se garder de toute extrapolation mathématique, les résultats d'ensemble sont convaincants : oui, faire de la prévention contribue le plus souvent à améliorer la performance globale de l'entreprise.

### Positifs pour la prévention

D'une part, les cas étudiés sont représentatifs d'actions concourant à des améliorations de la prévention sur tous les axes, à des niveaux majoritairement importants. En effet, on observe des réductions fortes ou des suppressions complètes du risque visé sur les axes sécurité, santé et pénibilité, de l'ordre de 55 à 73%.

### Positifs en termes de développement durable

L'OPPBTP a observé que 58% des actions étudiées sur l'échantillon ont un impact non nul en faveur de l'environnement. En effet, des produits moins agressifs pour l'homme le sont aussi souvent pour l'environnement.

D'autres actions contribuent au développement durable tout en améliorant les conditions de travail : le tri sélectif et le recyclage peuvent structurer l'organisation du chantier, le passage à l'utilisation de matériels innovants s'accompagne souvent d'une meilleure gestion de l'énergie, la réduction du risque routier s'accompagne d'une réduction de consommation,...

### Positifs sur le plan économique

Cette étude révèle déjà que la prévention a un impact économique chiffrable et s'avère souvent rentable. **Sur les 101 cas étudiés, 93 génèrent plus de gains que de coûts, ce qui donne un rendement moyen (gains/coûts) de 2,19 ! Ainsi globalement pour 100€ dépensés dans une action en faveur de la prévention, l'entreprise retire 219 € de gains, soit un bénéfice net de 119 €.**

Et ces résultats sont d'autant plus probants dans les TPE où le rendement global est supérieur à 3.

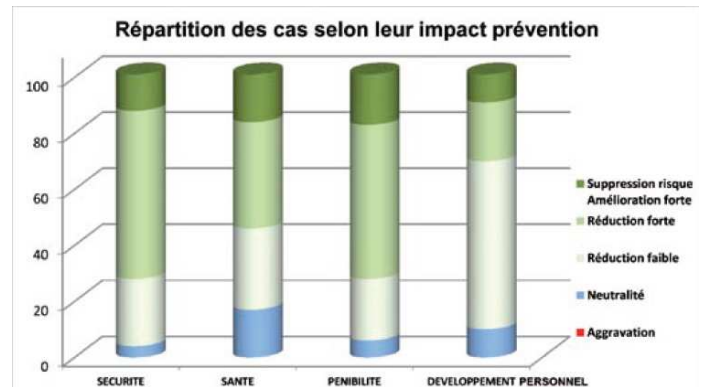
Le payback moyen est égal à une année et demie pour des actions de prévention dont la durée moyenne est de 5,2 ans.

La prévention est donc à la portée de toutes les entreprises, en particulier des TPE, avec des moyens mesurés et sans trop pénaliser la trésorerie. En effet, un quart des actions coûtent moins de 5 000 € et présentent un rendement 10 fois supérieur à la moyenne.

De plus, l'étude démontre que les actions réduisant la pénibilité présentent de meilleurs résultats que les autres et deviennent des facteurs de performance.

Enfin, même les bilans négatifs sont gagnants. Sur les 101 actions étudiées, 7 présentaient un rendement inférieur à 1, c'est-à-dire des coûts supérieurs au gain en retour. Pourtant le rendement moyen de ces actions s'élève à 0,66, ce qui signifie que les gains ont permis de couvrir les deux tiers des dépenses. Le bilan est donc plutôt positif puisque la prévention des risques est assurée et qu'elle coûte bien moins cher que ce qu'on imagine initialement.

L'OPPBTP a regroupés les résultats détaillés au sein d'un recueil et les cas étudiés y figurent sous formes de fiches classées par type d'action et distinguées selon les métiers qu'elles concernent.



## Deuxième étape pour l'OPPBTP : porter la bonne parole

En tant qu'organisme de branche du secteur du BTP, l'OPPBTP a joué pleinement son rôle en menant cette étude inédite mais il aborde maintenant une autre de ses missions, celle d'informateur.

Pour cela, l'Organisme met en place différents vecteurs et outils d'information afin de toucher le plus grand nombre d'entreprises et faire connaître ces résultats, sources d'exemples et d'arguments pédagogiques pour toutes les typologies d'entreprise.

A cette fin, plusieurs outils/canaux ont été créés :

- Les 101 cas d'actions de prévention sont regroupés dans un recueil sous forme de fiches classées par type d'action et distinguées selon les métiers qu'elles concernent. La méthodologie abordée pour l'étude et les résultats y sont détaillés.

Conçu comme un outil méthodologique au service de chaque entreprise du BTP, il se base sur les vertus des cas pratiques et des exemples présentés. Chaque entreprise pourra puiser des idées d'actions applicables chez elle et comprendre comment « mesurer » la performance induite par ces actions, tant en matière de prévention qu'en termes d'avantages économiques générés.

Il est possible de commander ou télécharger cet ouvrage sur le site [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr).



- Un **espace, intégrant un moteur de recherche**, a également été créé sur ce site pour que les entreprises puissent retrouver directement les exemples qui les concernent et s'inspirer des actions mises en place par d'autres. Les cas sont classés par critères : taille de l'entreprise, risques, mise en place,...
- **Une tournée nationale**, menée par Alain FRAISSE, pilote du projet, depuis début 2013, va au contact des entreprises en région pour expliquer la démarche suivie et les résultats. Au total, une vingtaine de dates sont prévues partout en France à l'occasion de salons spécialisés dans le BTP ou lors de réunions spécifiques :

DATE	HORAIRE	Ville	SALON
08 févr.	14h00	Reims	Sabine
20 mars	14h00	Marseille	Batimed
21 mars	8h45	Paris	
13 mai	18h00	Montpellier	
28 mai	12h30	Lille	Preventica
30 mai	14h15	Rouen	Untec
30 mai	15h00	Toulouse	
06 juin		Reims	Econ'Home
13 juin		Cherbourg	
14 juin		Paris	24h00 du Bâtiment
17 juin		Rennes	
24 sept.		Lyon	Preventica
22 oct.	10h00	Amiens	
24 oct.		Tulle	
A définir entre les 4 et 8 nov.		Paris	Batimat

Dates à définir pour Nantes, Bordeaux, Rennes, Dijon, Grenoble, Nancy.

## Pour la société Gagnereau, la prévention s'avère positive sur tous les plans

Entreprise de travaux publics, fondée en 1880, la société GAGNEREAU compte quatorze agences ou filiales employant plus de 430 personnes. La direction est convaincue de l'intérêt de la prévention et le CHSCT qui participe assidûment aux visites des lieux de travail est encouragé à l'action.

L'aménagement de l'atelier / dépôt a été entrepris sous l'angle d'une véritable action de prévention.



### Avant la réorganisation :

- Le matériel était stocké et posé comme il était livré, l'outillage était dispersé.
- Du petit matériel était perdu, les quantités livrées sur chantier n'étaient pas toujours intégralement assurées.
- Le matériel était mal suivi et de l'outillage pouvait manquer.
- Un collaborateur chef d'équipe souffrant d'une inaptitude partielle ne pouvait plus exercer son emploi.

L'aménagement a permis de séparer les zones matériaux, machines et outillage, avec des racks de rangement clos.

Les matériaux sont préparés à l'avance sur palettes à charger directement sur les camions à plateau.

Le matériel est contrôlé et remis en état puis rangé avant redistribution et l'atelier de maintenance des engins a été aménagé.

### Après la réorganisation :

- La mise en place de la nouvelle organisation permet :
  - la mécanisation de 90 % des manutentions par chariot élévateur ;
  - la suppression des chargements manuels ;
  - la suppression des chutes d'objets ;
  - un gain de temps le matin au départ des équipes de production ;
  - une réduction du stress ;
  - la fiabilisation des matériels lourds et portatifs.
- Le collaborateur souffrant d'une inaptitude partielle a été reclassé comme magasinier au dépôt.

Outre l'amélioration des conditions de travail, la société GAGNEREAU est également gagnante sur l'amélioration du service. En effet, le montant du stock de matériaux ainsi géré a doublé, passant de 15 à 30 k€ ce qui permet d'assurer des interventions de dépannage urgent qui étaient impossibles auparavant.

Les **gains de temps** sont, eux aussi, notables :

- Les équipes se servaient elles-mêmes le matin, ce qui leur prenait 1 h 30 par semaine, depuis qu'elles sont servies par le magasinier, ce temps est passé à 5 mn par semaine.
- L'organisation rigoureuse de la maintenance des équipements de travail évite des pannes et donc des pertes de temps consacrées aux remplacements, aux dépannages, ou parfois aux bricolages sur place.
- Le gain de temps concerne tous les chantiers, grâce à la fiabilité des transferts ou des livraisons de matériaux.

Il a été constaté, par ailleurs, une **réduction des matériels ou matériaux égarés ou détériorés** et ces pertes sont devenues aujourd'hui insignifiantes.

Quant aux **gains en prévention**, ils sont importants :

- réduction des risques liés aux défauts de matériels et aux manutentions ce qui implique une réduction des risques physiques dus à la pénibilité et à la fatigue.

- réduction du risque routier : suppression des rattrapages précipités, sources de stress.

**Bilan économique**

Durée effective/prévue	10 ans	Type OTH	0
<b>Coûts</b>		<b>Gains</b>	
Investissements	52 000	Production	776 066
Formation	2 300	Achats	60 000
Exploitation	79 672	Qualité	
Entretien		Marge/CA additionnel	
Moyens humains suppl.	578 550	Primes assurances	
		Autres	
<b>Total coûts</b>	<b>712 522</b>	<b>Total gains</b>	<b>836 066</b>
<b>Bilan économique</b>	<b>+ 123 544</b>	<b>R = 1,7</b>	<b>P = 3,6 an</b>
		Bilan/salarié/an	+ 287

**Bilan prévention**

Prévention				RSE/qualité	
Sécurité physique	Santé Salubrité	Réduction pénibilité	Dévelop. personnel	Dévelop. durable	Qualité
2	2	2	1	1	1



## Une subvention dédiée à l'amélioration des conditions de travail dans les PME du BTP

Les négociations sur la pénibilité et l'accord de branche qui en est issu ont souligné, encore très récemment, l'importance de la question des conditions de travail dans le BTP et la nécessité de poursuivre les efforts engagés ces dernières années pour leur amélioration. Cela implique de nouvelles orientations pour les entreprises et leurs salariés mais certaines de ces entreprises, principalement les plus petites, ont besoin d'un accompagnement.

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a toujours placé l'amélioration des conditions de travail au cœur de son action. C'est pour accompagner les entreprises dans leur démarche de lutte contre la pénibilité, qu'il met en œuvre des outils simples et adaptés tels que des formations, un espace personnalisé et sécurisé dédié à la prévention sur [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr) et un nouveau guide « Pénibilité au travail comment agir ? »,...

Aujourd'hui, l'OPPBTP va plus loin et lance pour la première fois un dispositif de subvention destiné à donner les moyens aux chefs d'entreprises d'investir dans du matériel améliorant les conditions de travail, et ce, particulièrement dans une conjoncture difficile.

### Le contexte

Quelle que soit sa taille, toute entreprise va devoir prendre en compte la pénibilité dans son évaluation des risques, de la rédaction de son document unique d'évaluation des risques (DUER) à la mise en place de plans d'actions de prévention.

### L'OPPBTP innove avec une subvention

Afin d'aider les entreprises à dépasser la simple reconnaissance de la pénibilité et à entreprendre des actions concrètes de prévention, l'OPPBTP s'engage à leurs côtés. Un budget de subvention de 5 millions d'euros dont **4 millions exclusivement pour les entreprises de moins de 20 salariés est engagé dans cette opération**. Cette subvention est destinée à l'achat de matériel palliant ou réduisant les facteurs de risque liés à la pénibilité et sera fonction du montant hors taxe de l'investissement selon la grille suivante.

- de 2 000,00 € HT à 5 000,00 € HT : subvention de 50% du montant
- de 5 000,00 € HT à 10 000,00 € HT : subvention de 30 % du montant
- de 10 000,00 € HT à 15 000,00 € HT : subvention de 20 % du montant
- au-dessus de 15 000,00 € HT : subvention maximale de 5 000,00 € (cumul des 3 tranches, 2 500,00 € + 1 500,00 € + 1 000,00 €)

Les entreprises de moins de 20 salariés qui ont fait le choix de recourir à la formation d'accompagnement de l'entreprise dans l'amélioration des conditions de travail, ADAPT-Métiers-pénibilité, verront le montant total de la subvention éligible majoré de 20%, soit une subvention maximale de 6 000,00 €.

Une liste indicative d'équipements et matériels éligibles est à disposition sur [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr). On peut déjà citer quelques exemples : treuil, palan, engin de levage, chariot de manutention, nacelle élévatrice, aménagement de véhicules utilitaires, siège anti-vibratile, outils portatifs équipés de dispositifs anti-vibratile, bungalow d'hygiène....

Les matériels d'occasion seront également éligibles sous réserve de l'existence d'un certificat de conformité émis par le vendeur.

Les entreprises devront présenter leur demande via le nouveau site internet de l'Organisme (partie « mon espace »), et seront accompagnées dans leur démarche par le conseiller en prévention de leur secteur.

.../...



Pour pouvoir bénéficier de la subvention, L'entreprise doit avoir un Document Unique d'Évaluation des Risques avec un plan d'action associé, mis à jour dans l'année précédant la demande de subvention et analysé par un conseiller de l'OPPBTP.

Afin d'attester de la pertinence du Document Unique et du plan d'actions, le conseiller pourra initier un diagnostic prévention adapté à la situation de l'entreprise.

La subvention ne pourra être cumulée à un financement CNAM-TS ou CARSAT.

Plus qu'un simple financement, ce dispositif de subvention est une opportunité pour construire une vraie démarche de prévention dans l'entreprise.

### **Les autres outils de l'OPPBTP pour lutter contre la pénibilité**

Au service de la branche BTP, l'OPPBTP a élaboré différents outils pour aider les entreprises à lutter contre la pénibilité :

- Un Guide Pénibilité : une édition qui passe en revue 10 facteurs de risque assortis de conseils et de solutions pratiques afin d'aider les entreprises à mieux comprendre l'importance de la pénibilité.
- Un outil d'évaluation des risques en ligne permettant d'établir le DUER, intégrant l'identification des facteurs de pénibilité, la définition d'un plan d'action et la mise en place de fiches individuelles.
- Un espace simple, personnalisé et sécurisé sur le site [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr), avec des actualités au quotidien, des services gratuits et permettant de conserver tous les documents : DUER, plan d'action, fiches pénibilité, ... avec la possibilité de créer des alertes automatiques pour la mise à jour.

Une offre complète d'accompagnement de l'entreprise pour l'amélioration des conditions de travail, **ADAPT Pénibilité**, se déclinant en 3 modules : des sessions d'information (ADAPT-INFO-pénibilité, 2h), des formations (ADAPT-METIER-pénibilité, 1 journée), des démarches de conseil (ADAPT-BTP 3 à 8 jours). Avec une approche entreprise : une réflexion globale et partagée sur des pistes d'amélioration

## L'OPPBTP lance un portail de services interactifs pour mieux accompagner les professionnels du BTP dans la prévention des risques au quotidien

L'Organisme Professionnel de Prévention du BTP (OPPBTP) innove avec la nouvelle version de [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr), une démarche originale dans le secteur du BTP, pour simplifier la prévention des risques et des maladies professionnelles, dédiée à tous les acteurs du BTP.

Outre l'actualité de la prévention, chaque entreprise aura accès à un ensemble de services interactifs ; un espace personnalisé et sécurisé afin de gérer la prévention des risques pour l'ensemble de son personnel.

Avec cet outil simple, interactif et dynamique, en ligne depuis octobre, l'OPPBTP confirme sa position de référent en prévention de la branche BTP.



→ Depuis son lancement le 10/10/2012, 449 entreprises du Sud-Est se sont déjà inscrites.

### Des services gratuits qui font gagner du temps aux responsables prévention

Une méthodologie d'évaluation des risques est à la disposition des professionnels du BTP. Elle intègre une base de données répertoriant plus de 20 métiers, 150 situations de travail et 50 risques associés, soit 14 000 combinaisons leur permettant de bien identifier les facteurs de pénibilité concernant leur entreprise.

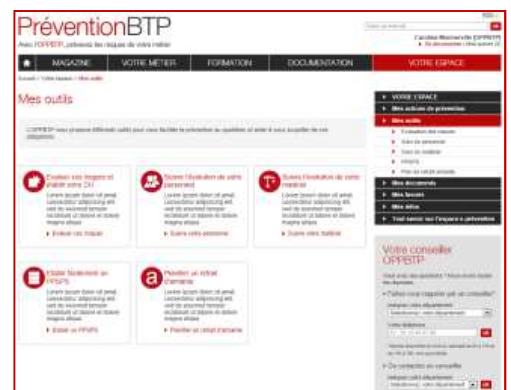
A l'issue de cette évaluation, le responsable prévention peut établir le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) de l'entreprise et mettre en place un plan d'action.

Sont également à sa disposition des outils destinés à la gestion de la prévention salarié par salarié (formation/habilitations, visite médicale, Fiches de Prévention des Expositions...), au suivi du matériel (vérifications périodiques, contrôles techniques...) et à la mise en place d'actions de prévention grâce à des documents facilitateurs spécifiquement élaborés par l'OPPBTP.

### Un espace e-prévention personnalisé et sécurisé pour chaque entreprise

Un espace personnel et sécurisé permet au responsable prévention de centraliser son dossier de prévention et de conserver tous les documents s'y afférant.

Enfin le site permet un contact direct et immédiat avec son conseiller OPPBTP ou de demander à être rappelé.



### L'information au quotidien pour mieux comprendre la prévention et la mettre en place

Le nouveau site diffusera l'actualité professionnelle, réglementaire et juridique avec une mise à jour quotidienne.

Il proposera de nombreux reportages et vidéos - témoignages, gestes à retenir, - et la rubrique « Votre métier » propose une approche de la prévention spécifique aux métiers du BTP. De nombreux contenus enrichiront le site : dossiers de fonds sur les grandes problématiques de la prévention, les documentations de l'OPPBTP, accessibles en téléchargement gratuit et achat en ligne...

De même, les internautes auront accès à l'offre de formation de l'Organisme avec la possibilité d'effectuer des préinscriptions en ligne.

Avec [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr), l'OPPBTP offre aux entreprises du BTP un outil unique, pratique et très complet pour simplifier leurs démarches de prévention des risques.

[www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

## L'OPPBTP, partenaire « prévention » privilégié des professionnels du BTP

Organisme spécialisé de la branche BTP depuis 1947, sous tutelle du Ministère du Travail, l'OPPBTP est administré paritairement par des représentants des employeurs et des salariés. Au service des entreprises du BTP, il a pour mission notamment de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies à caractère professionnel ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises adhérentes. Auprès de celles-ci, il exerce des actions d'information et de conseil en matière de prévention, contribue à la formation, à la sécurité et participe aux travaux menés dans le cadre de l'Union européenne dans son champ de compétences.

L'OPPBTP associe au quotidien l'ensemble des acteurs de la construction en menant des actions conjointes avec les organisations professionnelles et syndicales, les établissements de formation initiale et continue, les services de santé...

### CHIFFRES CLÉS

#### Chaque année :

6 500 actions de conseil en entreprise  
15 000 stagiaires reçus en formation professionnelle

#### Chaque mois :

100 000 lecteurs du magazine *PréventionBTP*  
50 000 visites sur le site internet [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

335 collaborateurs  
29 implantations nationales

### De nombreux services et outils « prévention » pratiques et personnalisés à la disposition des entreprises

Afin d'aider les acteurs du BTP à s'engager dans une démarche de prévention des risques, l'OPPBTP a organisé son savoir-faire autour de 3 types d'actions : le conseil, la formation, l'information.

Les chefs d'entreprises, chefs de chantiers, conducteurs de travaux, préventeurs, compagnons... se voient proposer des services répondant à leurs besoins spécifiques, comme par exemple, des réunions de sensibilisation collectives, des stages de formations, des formations interactives, des actions sur chantiers, des rendez-vous de conseil individuels et un service pour réaliser son Document Unique en ligne...

De manière à informer le plus grand nombre sur tous les sujets et à tout moment, l'OPPBTP propose des outils d'information modernes, complets et personnalisés par métier ou par type d'acteurs... comme la revue mensuelle *Prévention BTP*, les vidéos pédagogiques, les guides techniques, les fiches pratiques, les mémos pocket...les campagnes nationales de sensibilisation et la participation aux grands rendez-vous de la profession,...

Et pour simplifier la gestion de la prévention pour les chefs d'entreprise et les préventeurs, l'OPPBTP a lancé un nouveau site internet, [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr), proposant de nouveaux services pratiques et gratuits en ligne (suivi des formations et du matériel, DUER, fiche de prévention,...).

### Expertise et proximité pour accompagner les entreprises

Les entreprises ont besoin d'éclairages sur des sujets spécifiques comme les réponses aux obligations, les risques possibles ou les cas particuliers techniques rencontrés sur les chantiers. C'est pourquoi l'OPPBTP s'appuie sur des collaborateurs expérimentés (conseillers, ingénieurs, juristes, formateurs), dotés de compétences et de connaissances aigues en matière de modes constructifs, d'organisation de chantiers, de sécurité, de logistique, de travail en équipe et de données juridiques.

L'OPPBTP est proche du quotidien des entreprises et du terrain grâce aux 247 collaborateurs présents sur chaque département au travers de ses 18 agences.

Fort de sa certification ISO 9001 depuis septembre 2012, l'OPPBTP est attentif à l'amélioration de la performance apportée à ses adhérents. L'organisme fixe un cadre stratégique, appelé HORIZON 2015, organisé autour de 5 axes stratégiques : les risques majeurs, le conseil et l'accompagnement des entreprises, la promotion de la prévention, la formation initiale, les actions auprès des maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre..... La stratégie consacre une partie importante à l'innovation pour toujours anticiper, par exemple au travers de la révision de la formation initiale, du site internet, etc.

[www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

## L'OPPBTP en Normandie

L'agence OPPBTP de Normandie intervient sur 5 départements : La Seine Maritime (76) – L'Eure (27) – Le Calvados (14) – L'Orne (61) – La Manche (50), pour accompagner 10 000 entreprises.

L'agence de Normandie se répartit en 2 sites : 1 agence à Rouen, 1 bureau à Caen.

Sous la direction de Christophe CATHELINE, chef d'agence, l'équipe est constituée de 8 conseillers, 1 ingénieur, 1 délégué à la formation, 1 gestionnaire de formation et 1 assistante d'agence.

### Les entreprises du BTP en Normandie :

Sur environ 11 142 entreprises, la répartition s'établit comme suit, en fonction de leur effectif :

- 23% des entreprises sont sans salariés,
- Les TPE représentent 64 %,
- 12 % sont des PME de 10 à 50 salariés
- Les entreprises de plus de 50 salariés représentent 1 %.

### Les particularités régionales :

Pour construire son Plan Régional de Prévention, l'OPPBTP de Normandie réunit, chaque année, ses conseillers, son ingénieur ainsi que les membres du Conseil régional Nord-Ouest, les 5 Services de Santé au Travail, afin de définir, ensemble, les actions prioritaires à mener sur la région, en fonction de la typologie des entreprises, la sinistralité et les orientations tant nationales que régionales.

### Les thèmes de prévention et les réponses de l'OPPBTP de Normandie :

Les risques prioritaires concernent les chutes de hauteur, l'amiante, l'électricité, la pénibilité, le risque routier et l'évaluation des risques professionnels à travers la rédaction du document unique (DU). Mais également la mise en place du Comité Régional de Coordination entre les 5 services de santé au travail BTP et l'OPPBTP Normandie.

L'OPPBTP de Normandie met à disposition des entreprises différents outils pour prévenir ces risques :

- Des contrats de progrès visant à améliorer la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Des outils de diagnostic (PREVAL) servant de support à la prévention des risques sur des chantiers de courte durée.
- Des démarches de prévention et leurs outils, telle ADAPT-BTP, DAC,... visant à améliorer les situations et les postes de travail.
- Le dispositif pédagogique Prev'Action créé à l'intention des opérateurs, de l'encadrement et des dirigeants permettent de fédérer ces différents acteurs autour de la prévention.
- Le site : [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr), 6000 comptes de créer depuis novembre 2012.

Le dossier « pénibilité » est également un sujet majeur pour la profession. D'une part l'état en a fait une priorité nationale, et d'autre part, cela constitue pour l'OPPBTP une porte d'entrée privilégiée pour un travail pluridisciplinaire notamment avec les Services de Santé au Travail. L'OPPBTP déploie une gamme d'outils pour accompagner les entreprises sur ce sujet, à savoir l'évaluation des risques, les fiches d'exposition, la formation et une subvention.

Prévenir les risques dès la formation initiale, fait également partie des priorités de l'OPPBTP Normandie qui travaille pour cela en collaboration avec les centres de formation des apprentis du BTP, notamment au travers de la campagne « 100 minutes pour la vie » sensibilisant les apprentis dès la première année de leur cursus.

Par ailleurs, le partenariat entre l'OPPBTP et BTP Banque offre la possibilité aux entreprises de s'équiper en équipements ou machines destinées à améliorer les conditions de travail.

Le catalogue VISION regroupant toutes les formations de l'OPPBTP, sa documentation technique, sa revue « Prévention BTP » qui est une véritable mine d'or d'informations et de conseils, et le site internet [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr) (voir page 6) constituent d'autres outils que l'OPPBTP Normandie compte valoriser auprès des entreprises.

### Publics cibles :

- Les TPE et PME ;
- Les CHSCT des entreprises de plus de 50 salariés. Les missions de ces comités contribuent en effet à l'amélioration de la sécurité, de l'hygiène et des conditions de travail ;
- Les correspondants prévention de toutes les entreprises qui sont en contrat de progrès ;
- Les organisations professionnelles et syndicales ;
- La formation initiale en direction des futurs salariés du BTP (apprentis des CFA, lycéens et étudiants) car l'éducation permet l'acquisition de réflexes durables ainsi qu'auprès des intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) des Services de santé au travail ;
- La maîtrise d'ouvrage et ses coordonnateurs sécurité et protection de la santé.

### Projets BTP de la région qui seront suivis, plus particulièrement, par l'OPPBTP, en 2013 :

- Raccordement de l'autoroute A 150
- Remise en circulation du Pont Mathilde
- ...

#### Bilan 2012 pour l'OPPBTP Normandie (chiffres arrondis)

- 567 entreprises accompagnées en conseil
- 744 actions de conseil
- 133 visites de chantiers ou d'ateliers formalisés
- 84 démarches d'accompagnement longues (1 à 10 jours)
- 149 jours de formation
- 1257 participants aux actions de formations et/ou de sensibilisation
- Animations ou co-animations de 79 réunions d'information et de promotion de la prévention (1176 entreprises soit 1632 participants)